

La Grainothèque : mode d'emploi

La grainothèque fonctionne sur la base d'un échange libre et non monétaire.

Servez-vous et n'oubliez pas de la nourrir à votre tour !

1. **L**isez la charte de la grainothèque (au verso).
2. **D**éposez vos graines dans un sachet.

Remplir une fiche mise à disposition dans la grainothèque. Il est important de toujours noter :

- ✓ La date de récolte
- ✓ La provenance
- ✓ Le nom de la semence.
- ✓ Toute autre information utile

3. **P**renez les graines dont vous avez besoin. Afin d'éviter le gaspillage, ne prenez que ce que vous pouvez cultiver.

Jardinez-bien !



La grainothèque : charte

Par cette charte, je m'engage à respecter les bonnes pratiques suivantes :

- ✓ L'objectif de la grainothèque est de défendre la liberté d'échanger des graines et les connaissances autour du jardinage.
- ✓ La grainothèque est basée sur un fonctionnement de don et de troc entre jardinier·ères amateur·rices. Aucun échange commercial n'est possible.
- ✓ Je suis libre de prendre des graines et de donner des graines ; j'essaie d'en donner si j'en ai prises.
- ✓ Peuvent être déposées des graines de fleurs, de légumes, de fruits ou d'aromatiques.
- ✓ Seules les graines dont la provenance est connue peuvent être déposées dans la grainothèque.
- ✓ Les graines doivent être récoltées dans un jardin/potager où n'est utilisé aucun produit de traitement chimique, pesticide ou engrais chimique.
- ✓ Aucune graine « F1¹ » n'est admise dans la grainothèque.
- ✓ Il est possible de donner des graines issues de surplus de sachets AB (Agriculture Biologique ou Bourgeon) achetés dans le commerce.
- ✓ Les graines déposées doivent être nettoyées, triées et stockées dans une enveloppe papier sur laquelle seront obligatoirement notés le nom de la variété, le lieu de récolte, la date de récolte.
- ✓ Pour les semences de légumineuses (haricots, pois, lentilles, etc.), il faut impérativement mettre les graines récoltées et bien séchées une semaine dans le congélateur avant de les ensacher, afin d'éviter la prolifération de bruches, un insecte ravageur, dans la grainothèque.
- ✓ La grainothèque n'accepte pas les graines de plantes invasives et envahissantes.
- ✓ La grainothèque est un service offert par la Bibliothèque publique et scolaire d'Yverdon-les-Bains qui ne peut être tenue pour responsable en cas de non-respect de cette charte par ses utilisateurs.
- ✓ La biodiversité est favorisée en plantant des espèces adaptées à notre région, de préférence locales et dans la mesure du possible des variétés anciennes et rustiques.

¹ Graines non reproductibles issues d'un croisement d'espèces pour plus de rendement. Les agriculteur·rices sont donc contraint·es de les racheter tous les ans auprès des entreprises de production de semences standardisées.